

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160607.14	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 7 juin 2016 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-seize du mois de juin le sept juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 juin 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CREATION DE 3 POSTES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer, dans le cadre d'un recrutement en cours, 3 postes du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les 3 postes sont :

- auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Le Comité Technique en sera informé lors de sa prochaine réunion.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- approuve la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- approuve la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 7 juin 2016
Le Maire
Daniel BUCHWALDER